Demande de carte professionnelle TAXI

Informations site Internet de la Préfecture

 $\frac{https://www.nord.gouv.fr/layout/set/print/Demarches-administratives/Activites-et-professions-reglementees/Taxis}{}$

Extrait:

Important : à compter du 1er novembre 2020, toutes les demandes de cartes professionnelles s'effectuent sur le site de la Préfecture du Nord « démarches simplifiées » :

Les dossiers devront être déposés sur le site internet au moyen d'un des liens suivants en fonction de la nature de la demande :

- 1ère demande de carte professionnelle taxi : ☑ https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-examen
- renouvellement d'une carte professionnelle taxi : ☑ https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-renouvellement
- demande de carte professionnelle taxi dans le cadre d'une mobilité interdépartementale :

 https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-mobilite

Dans le cas où il vous serait impossible d'effectuer vos démarches en ligne depuis votre domicile, vous pouvez vous rendre aux points d'accueil numériques situés en Maison de services au public, en préfecture ou en sous-préfecture.

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière

Pôle TAXI 12, rue Jean sans Peur CS 20003 59 039 Lille cedex

Accueil téléphonique les mardi et jeudi de 14H00 à 16H00 au 03.20.30.59.40